

Question présentée par la députée :

M^{me} Katia Leonelli

Date de dépôt : 12 mars 2020

Question écrite urgente

Aide au secteur événementiel

En raison du coronavirus, le Conseil fédéral pourrait décider demain de créer les bases d'une interdiction d'entrée à la frontière sud, au Tessin. Les Italien.ne.s ne seraient autorisé.e.s à pénétrer en Suisse que s'ils et elles disposent d'un permis de travail frontalier. Le Conseil fédéral vient aussi de proposer aux cantons d'interdire dans toute la Suisse les manifestations de plus de 300 personnes. De son côté, le Conseil d'Etat genevois a décidé hier que les manifestations accueillant entre 100 et 999 personnes sont interdites, sauf si elles permettent une distance sociale adéquate entre les participant.e.s.

La branche de l'événementiel est particulièrement touchée par ces mesures. Dans ce secteur, les travailleur.euse.s culturel.le.s, les artistes et les technicien.ne.s sont souvent indépendant.e.s ou employé.e.s sur une base horaire. Ils et elles n'ont aucune possibilité de chômage partiel et ne sont pas assuré.e.s contre le chômage, de sorte qu'ils et elles sont particulièrement touché.e.s par l'interdiction des manifestations. Non seulement les événements déjà annulés mais surtout l'incertitude quant à la durée de l'interdiction ou de l'obligation d'autorisation font que les personnes indépendantes ne reçoivent pratiquement aucune commande et subissent d'immenses pertes de chiffre d'affaires, dont le montant et la durée sont également inconnus.

Au niveau fédéral, des aides visant à atténuer les conséquences économiques de l'épidémie sont en cours de discussion. Une des mesures consisterait à assouplir les règles relatives à l'indemnisation du chômage partiel. Des fonds d'aide et de garanties devraient voir le jour pour soutenir les entreprises en manque de liquidités et les travailleur.euse.s indépendant.e.s, notamment dans les secteurs culturels et de l'événementiel.

Vu ce qui précède, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance pour ses réponses, sont les suivantes :

1. *Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'impact économique ou les pertes financières à court, moyen et long terme pour la branche de l'événementiel dans le canton, en particulier pour les entreprises qui ne peuvent pas s'inscrire au chômage partiel ?*
2. *Le Conseil d'Etat sait-il combien d'entreprises et leurs contractants sont touchés par les restrictions ? Le Conseil d'Etat est-il déjà en contact avec eux et est-il conscient de leurs préoccupations ?*
3. *Que pourrait faire le canton pour soutenir, dans cette situation exceptionnelle, les entreprises et les personnes indépendantes particulièrement touchées par l'interdiction des manifestations ?*
4. *En particulier, serait-il concevable et juridiquement possible de créer un fonds d'aide en cas de difficultés liées à l'interdiction d'événements au profit des entreprises et des personnes indépendantes gravement touchées et pour garantir des emplois ? Si oui, le Conseil d'Etat serait-il prêt à créer un tel fonds pour compenser la perte d'emploi ?*
5. *Le canton serait-il disposé à soutenir les petites entreprises, les travailleur.euse.s culturel.le.s et les artistes qui ont été particulièrement touché.e.s par la situation (par exemple en fournissant des conseils juridiques gratuits, en réduisant les loyers des locaux appartenant au canton, en créant une plus grande sécurité de planification dans le secteur des événements, etc.) ?*
6. *Comment le Conseil d'Etat est-il actuellement impliqué au niveau fédéral dans la recherche d'une solution pour les entreprises gravement touchées ?*
7. *Comment le canton lui-même, en tant qu'organisateur d'événements, se comporte-t-il dans la situation actuelle ? Maintient-il les événements de moins de 100 participant.e-s qu'il organise par l'intermédiaire de ses services ou y a-t-il un gel de la planification interne ? Le canton indemnise-t-il les prestataires de services si une manifestation a dû être annulée ou reportée ?*

8. *Quels critères concrets conduisent à l'approbation et lesquels à l'annulation ? Quelles mesures (par exemple hygiène, collecte de données, ratio participants/espace) peuvent être prises par les organisateurs pour garantir la poursuite des manifestations ?*
9. *Que fait encore le canton pour contrer les effets néfastes de l'incertitude juridique et de planification qui règne actuellement dans le secteur de l'événementiel ?*